

LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

OBJECTIFS

Maîtriser la réglementation relative aux ASC

Bâtir une politique sociale

Élaborer des procédures internes pour un meilleur contrôle et suivi

Les ASC occupent une place prépondérante dans la vie des CSE. Elles permettent de recréer du lien social et les salariés y sont sensibles. Pour autant, il n'est pas facile de définir une politique sociale, d'en faire la promotion et de maîtriser l'environnement légal pour éviter toute déconvenue. C'est aussi pour de nombreux élus le souhait d'introduire une dimension écoresponsable à vos ASC.

LES RELATIONS AVEC L'URSSAF

Réglementation Urssaf : bon d'achat, chèque vacances, chèque culture, bénéficiaires et activités...

Le contrôle : déroulement, pièces à fournir, risques et peines encourues, voies de recours. Aidons le trésorier à s'y préparer !

Démarches pour éviter un redressement ou en limiter l'impact.

RÔLE DU CSE EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS SOCIALES

Que signifie gérer des activités au profit des salariés ?

Pouvoir décisionnaire et de gestion : peut-on tout faire ?

Définir l'activité sociale ou culturelle.

Utilité d'un prévisionnel et de son suivi.

Possibilité de transfert encadrée du 0,2% de fonctionnement vers le budget social.

Risques en cas de mauvaise utilisation ou confusion des budgets.

GESTION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU CSE

Communiquer sur les ASC et les règles définies par le CSE.

Valoriser vos actions avec le rapport de gestion.

Gérer inscriptions, remboursements et distribution.

Conserver et archiver pièces et bordereaux.

Se mettre en conformité avec le RGPD (protection des données individuelles).

La responsabilité du CSE dans le cadre de ses activités sociales.

DÉFINIR UNE POLITIQUE SOCIALE

Etudes ou sondage auprès des salariés.

Choix des activités et des prestataires : secours, voyages, billetterie, évènements...

Vers des ASC écoresponsables pour votre CSE ?

LES MOYENS DU CSE

Budget versé par l'employeur : mode de calcul et modalités de versement.

Autres ressources (recettes des manifestations, adhésions...).

Éventuelles mutualisations (CIE, associations...).

DURÉE
1 JOUR

TARIFS
1 400 € NETS

QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA